



# FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE EPNAK BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ 2026-2028

Laila BOUGIS, Directrice Territoriale



AGILITÉ



RESPONSABILITÉ



ENGAGEMENT



AUDACE

**EPNAK**



Depuis sa prise de fonction le 4 septembre 2023, **Laïla BOUGIS**, Directrice Territoriale Bourgogne-Franche-Comté, incarne une vision forte et engagée pour le développement de l'EPNAK sur le territoire. Dotée d'un riche parcours dans le secteur sanitaire, médico-social - personnes âgées et personnes en situation de handicap - elle a su mettre à profit son expérience pour impulser une dynamique de transformation et d'innovation. Son approche repose sur la co-construction, la qualité de vie des personnes accompagnées et celle des professionnels, ainsi que sur une volonté constante d'adapter l'offre aux besoins réels du terrain.

La Feuille de Route 2026-2028 de l'EPNAK Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans la continuité de son engagement pour une société plus inclusive et solidaire. Elle traduit son ambition de renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables, en situation de handicap, âgées, en leur offrant des parcours personnalisés, souples et adaptés à leurs besoins.

Fruit d'une co-construction avec les professionnels, les personnes accompagnées, leurs familles et les aidants,

cette feuille de route est le reflet des échanges et des idées issues de réunions diverses, notamment de l'Inter-CVS et du travail de terrain par l'expertise d'usage. Elle s'appuie sur l'ADN de l'EPNAK : Audace, Engagement, Agilité et Responsabilité.

Les trois prochaines années seront décisives pour structurer le territoire Bourgogne-Franche-Comté autour d'une offre médico-sociale innovante, en poursuivant le déploiement d'unités dédiées au bien vieillir. Cette dynamique s'accompagnera d'un travail étroit avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et les Conseils Départementaux, afin de garantir les actions inscrites dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028.

L'ambition de cette feuille de route ne pourrait exister sans l'engagement de l'ensemble du Comité de direction territoriale et la créativité des équipes. Chaque professionnel, par son expertise et son implication, contribue à faire évoluer les pratiques et à construire des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées. Au cours des trois prochaines années, c'est ensemble que nous avancerons pour conjuguer qualité de vie des personnes et la qualité de vie au travail.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EPNAK 2026-2028

Fort d'une histoire riche et d'un savoir-faire reconnu dans le secteur médico-social, l'EPNAK Bourgogne-Franche-Comté affirme son rôle d'acteur majeur en étendant progressivement son champ d'action, dans l'Yonne, la Côte-d'Or puis la Nièvre.

Son modèle d'intervention repose sur des plateformes territoriales de services, qu'elles soient dédiées aux personnes âgées – intégrées aux Services Publics Départementaux de l'Autonomie – ou aux enfants,

adolescents et adultes en situation de handicap ou non. Cette approche collective et coordonnée répond aux besoins des personnes dans leurs bassins de vie, en cohérence avec la transformation de l'offre médico-sociale.

Sur le territoire, l'EPNAK s'appuie dorénavant sur cinq pôles pour mobiliser des ressources spécialisées et garantir un parcours inclusif, respectueux du libre choix de chacun.

La stratégie de l'EPNAK est inscrite dans la feuille de route nationale 2026-2028



Elle s'articule autour de ces 5 axes :

Garantir et promouvoir l'autodétermination et les droits des personnes

Faciliter et renforcer les coopérations territoriales pour accélérer la transformation inclusive de la société

Développer et promouvoir l'innovation médico-sociale

Engager chaque composante de l'EPNAK dans une démarche collective de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Positionner l'EPNAK comme ressource nationale et territoriale dans le domaine des Solidarités et de l'Autonomie

# Axe 1 : Garantir et promouvoir l'autodétermination et les droits des personnes

Ce principe constitue le socle de toutes les actions de l'établissement. Il place au premier plan l'accès aux droits fondamentaux, l'accessibilité universelle et l'activation et le respect des droits spécifiques des personnes accompagnées.

L'établissement doit garantir leur autodétermination, leurs droits et capacité à décider de leur vie. Il doit permettre la participation active et l'exercice de la citoyenneté au sein de ses établissements et services, dans leur vie de tous les jours, en milieu scolaire et professionnel.

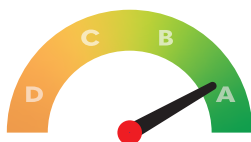
Il s'agit d'accompagner, d'être aux côtés des personnes, de faire avec elles et non à leur place. La prise en charge doit s'inscrire dans une logique de subsidiarité, lorsque les besoins des personnes l'exigent (situation de dépendance importante, urgence sociale, défaut d'accès aux soins...).

## ► Actions :

- Être dans un processus d'écoute active en prenant en compte les besoins des personnes accompagnées ;
- Soutenir la participation des personnes et de leurs proches aux instances de droit commun (Commission Des Usagers, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie...) ;
- Accompagner le consentement autour de la Vie Intime Affective et Sexuelle et identifier des référents dans toutes les unités ;
- Limiter l'impact de la collectivité sur l'individuel ;
- Déployer des dispositifs inclusifs : Pôle d'Appui à la Scolarisation, habitat inclusif, etc... ;
- Améliorer les prestations, la qualité de la restauration, le droit de bien manger et varié ;
- Développer la pair-aidance et l'expertise d'usage (créer une liste d'experts d'usage) ;
- Garantir le droit de répit aux aidants (IME 365, ... ) ;
- Mettre en place une commission des droits des personnes accompagnées et un comité éthique ;
- Assurer une veille administrative au niveau de l'évolution de la réglementation.

## Qualiscope

Réalisé à partir des évaluations externes de 51 établissements et services sur la période d'août 2023 à juin 2025



## Actions remarquables



- La **salle d'habitation aux soins** : action valorisée par le **Prix Label Droits des Usagers (CRSA)** dont l'objectif est de pouvoir habituer progressivement une personne en situation de handicap à réaliser des soins sans opposition ;
- **Dispositif « 1 mois - 1 droit »** : action mensuelle visant à réfléchir sur un article de la Charte des Droits et des Libertés de la personne accompagnée.

Stratégie nationale EPNAK de lutte contre les maltraitances



Atelier d'expression

*Moi, je veux participer et donner mon avis sur les changements qui ont un impact sur ma vie.*



## Axe 2 : Faciliter et renforcer les coopérations territoriales pour accélérer la transformation inclusive de la société

L'action de l'établissement doit s'inscrire dans une dynamique collective et territoriale de « responsabilité populationnelle », en interaction étroite avec l'ensemble des acteurs locaux. Il s'agit d'inventer de nouveaux modes de pilotage et de coordination, permettant une mise en œuvre fluide et sans rupture des projets individuels et collectifs impliquant les personnes elles-mêmes (expertise d'usage, pair-aidance) et les aidants.

Le modèle d'intervention promu par l'EPNAK depuis plusieurs années est la « Plateforme de services » ou dispositif intégré, sur un territoire ou bassin de vie. L'approche est d'abord inclusive et domiciliaire, tout en veillant à ne laisser personne au bord du chemin.

Atelier d'expression

*Je veux que l'on m'aide à me former et à trouver un travail.  
Je veux participer activement dans les associations de ma ville.*



## ► Actions :

- Accroître son réseau de formateurs internes (professionnels, familles et personnes accompagnées...) au service de partenaires tels que CESAM, Commissariat, Gendarmerie, etc... ;
- Enrichir les compétences par des actions de formations certifiées et certifiantes (RAE/VAE...) pour les personnes accompagnées ;
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux de droit commun et les sensibiliser sur les droits des personnes accompagnées ;
- Aider les personnes à exprimer leur citoyenneté (bénévolat, vote,...) ;
- S'engager dans le GCSMS Yonne Handicap ;
- Renforcer les partenariats pour fluidifier les parcours et l'accès aux droits (Hôpitaux,...) ;
- Prendre part à un GTSMS ;
- Être dans une logique d'échanges : « d'aller vers » et « d'accueillir » ;
- Développer des tiers-lieux sur le territoire.



## Axe 3 : Développer et promouvoir l'innovation médico-sociale

Pour favoriser l'accès aux droits et poursuivre la transformation de l'offre, l'EPNAK renforce l'évolution des pratiques professionnelles par une dynamique active de recherche et d'innovation. L'établissement encourage une culture de l'expérimentation, qu'il s'agisse d'innovations du quotidien ou de solutions intégrant les technologies émergentes, le numérique et l'Intelligence Artificielle (IA).

Les équipes dédiées collaborent activement avec les professionnels et les personnes accompagnées pour tester et adapter ces innovations dans les établissements et services. Des partenariats avec universités et chercheurs se concrétisent via des « Fab Lab » ou des dispositifs de recherche-action, générant des applications concrètes basées sur l'expertise d'usage.

L'établissement encourage la créativité des professionnels, identifie les projets innovants, évalue leurs impacts, capitalise sur les réussites, diffuse les bonnes pratiques et essaie les initiatives porteuses de transformation.

## ► Actions :

- Déployer la PAD+ (Plateforme d'Accompagnement à Distance) sur l'ensemble du territoire ;
- Ouvrir un portail « usager » (type Pronote, espace numérique de travail,...) afin de faciliter la communication et le suivi pour la scolarité ;

## Actions remarquables

- Implication dans la **création du tiers lieu « La Ruche »** : espace commun de rencontres accessible aux personnes en situation de handicap ;
- Création d'un partenariat entre le restaurant du Lycée Vauban et le restaurant d'application de l'IME d'Auxerre : **projet pédagogique entre élèves** qui vise à préparer un repas commun ;
- **Acteur engagé** au sein du Comité Départemental et signataire de la **Charte Romain Jacob** : L'EPNAK a nommé un référent, qui informe, sensibilise, et mène des actions en lien avec « Handifaction » ;
- Engagement dans le cadre de la SEEPH : DUODAY Inversé : action permettant de recevoir des professionnels extérieurs dans les unités.



Plateforme Territoriale Solidarités Autonomie (PTSA)



- Transformer les ESMS existants en Dispositif Intégré dans une logique d'innovation descendante ;
- Rendre accessible des outils grand public en lien avec le Fab Lab Digital EPNAK ;
- Créer une communauté de l'innovation inclusive (CAMPUS) en associant des personnes accompagnées, des familles/aidants et des professionnels ;
- Organiser des HACKATHONS territoriaux ;
- S'engager dans l'expérimentation EPNAKEUR, sur des projets de recherche, tels que « 1 image pour 1000 mots », sur la mise en place de bracelets connectés pour améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes accompagnées aux Urgences ;
- Déployer Innoconnect ;
- Généraliser l'application « Mon CVS ».

## Axe 4 : Engager chaque composante de l'EPNAK dans une démarche collective de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Dans sa volonté de contribuer à une société plus inclusive, l'EPNAK évalue son impact global dans un écosystème élargi, au-delà des professionnels et des personnes accompagnées, en intégrant les aidants, les familles, les partenaires, les experts-tiers, tuteurs et financeurs.

Cette démarche s'ancre dans les territoires, du niveau national au local, et examine les effets sociaux, sociétaux et environnementaux de ses actions.

Les leviers tels que les ressources humaines, la formation, la stratégie financière, l'intégration du numérique (ESMS numérique) et les projets architecturaux sont alignés sur la feuille de route nationale. Chaque action vise un impact positif et contribue à une transformation durable de la société, dans la limite et l'optimisation des financements alloués.

### Atelier d'expression

*Je veux que l'on trouve des solutions pour améliorer ma vie, m'aider à prendre les transports en commun et mieux comprendre ce que je lis.*



## Actions remarquables

- L'ouverture du territoire au **Fab Lab Digital EPNAK** National renforçant ainsi la collaboration et l'innovation à travers des projets partagés ;
- **Matinale de l'Innovation** : l'objectif de cet évènement est de mettre en lumière nos démarches innovantes et des solutions pratiques pour améliorer le quotidien.



### Atelier d'expression

*Je veux être là dans les réunions avec la Direction pour donner mon avis sur les repas, parler de l'environnement et pour donner mes idées.*

## ► Actions :

- Mettre en place une stratégie environnementale et s'engager sur la réalisation du tri sélectif dans toutes les unités sur les 3 prochaines années ;
- Agir contre le gaspillage alimentaire ;
- Créer une Commission Environnementale BFC et déployer des actions concrètes via le programme ECOPNAK, en lien avec une démarche de certification RSO ;
- Développer des solutions écoresponsables, comme une application de covoiturage EPNAK ;
- Renforcer la solidarité et la lutte contre la précarité, l'isolement des personnes vulnérables à l'image du réseau des « Bienveillers ».

## Actions remarquables

- **Recrutement d'un professionnel** du secteur hôtelier et de la gastronomie afin de mettre l'accent sur la qualité des repas.
- **Création d'une Commission Territoriale de Restauration** pour améliorer le quotidien, stimuler les saveurs gustatives.



- Proposer des parcours certifiants adaptés ;
- Garantir un accompagnement des professionnels dans la prise en charge des personnes accompagnées vieillissantes ;
- Contribuer aux diagnostics territoriaux en apportant une expertise solide pour orienter les politiques et les actions locales.

## Axe 5 : Positionner l'EPNAK comme ressource nationale et territoriale dans le domaine des Solidarités et de l'Autonomie

L'EPNAK dispose d'une solide expérience pour accompagner et conseiller des structures privées ou publiques en difficulté, réaliser des mandats de gestion et des reprises directes, diversifiant ainsi son offre et faisant évoluer son organisation, jusque dans la composition de son Conseil d'Administration.

La singularité et l'attractivité de l'établissement reposent sur sa stabilité, sa gouvernance publique, son attachement aux valeurs de la République, son expertise médico-sociale, sa structure financière solide, sa politique RH agile, ses pratiques reconnues et ses partenariats multiples. Ces forces lui permettent de mener des missions complexes, en sécurisant et transformant l'offre médico-sociale, tout en garantissant un haut niveau de qualité, la sécurité des personnes accompagnées et l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Au fil des années, l'EPNAK devient un groupe public d'établissements et de services, employeur de droit privé et public, organisme gestionnaire adaptable et laboratoire pour l'État de l'évolution médico-sociale multisectorielle. Il constitue une alternative publique mobilisable pour freiner la privatisation du service public.

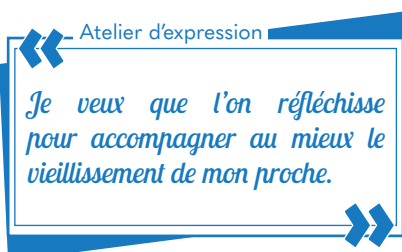
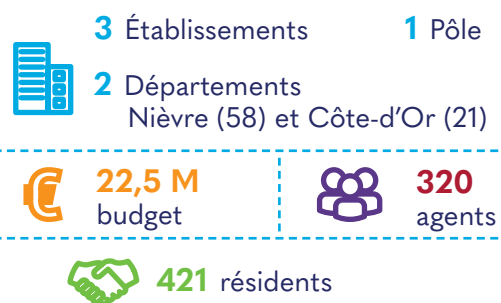
### ► Actions :

- Développer le Mécénat de compétences en mobilisant l'expertise de l'EPNAK ;
- Répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt et aux Appels à Projets, etc... ;
- Être ressource stratégique sur le territoire pour les mandats de gestion, les reprises d'établissements, les projets de développement, etc... ;

## Actions remarquables

- **Création du Pôle Bien Vieillir et Citoyenneté (PBVC) :** l'EPNAK élargit son expertise au secteur des personnes âgées, en soutenant le virage domiciliaire conformément à la Loi « Bien Vieillir ».
- **Intégration d'une Plateforme Territoriale Solidarités Autonomie (PTSA) domiciliaire :** suite à la cessation d'activité de l'EHPAD de Coulanges-sur-Yonne, l'EPNAK BFC participe activement à la transformation de l'offre en partenariat avec la PFR de la MDRY, regroupant ainsi un SSIAD et un Accueil de Jour pour apporter une réponse de proximité.

### Les mandats de gestion en quelques chiffres



# L'HISTOIRE DE L'EPNAK SUR LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

➤ **2001**

Reprise d'établissements et services dans l'Yonne

➤ **2021**

Reprise après mandat de gestion des 13 établissements et services de l'APEIS

➤ **2023**

Reprise publique après mandat de gestion de l'EPMS Cheney

➤ **2025**

- Charte de Lutte contre les maltraitances
- Nouveau Pôle « Bien Vieillir et Citoyenneté »
- Création d'une PTSA à Coulanges-sur-Yonne avec SSIAD et Accueil de Jour
- Mandats de gestion EHPAD - EPCAPA Dijon - Les Petites Promenades Varzy

➤ **2020**

Nouvelle gouvernance nationale et territoriale

➤ **2022**

Charte d'engagement à l'autodétermination

➤ **2024**

Signature CPOM 2024-2028

## L'EPNAK EN QUELQUES CHIFFRES

Budget :

54 429 981 €

200 millions d'euros

Nombre de personnes accompagnées :

1695

7500

Nombre de salariés (CCN66) et agents (FPH) :

864

2500

Nombre d'unités, services et plateformes :

50

120

Présence :

Dans 14 régions et territoires dont 1 ultra-marine, dont Guyane, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon

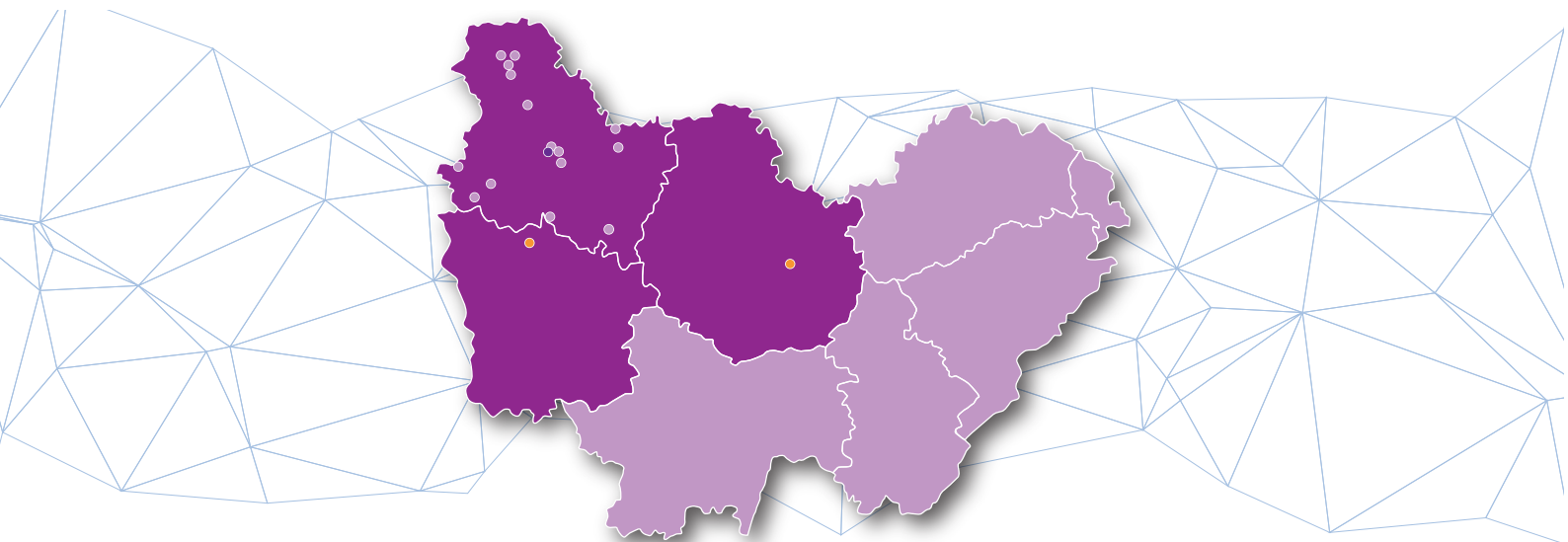
Sur 1 département (89) organisé en 5 directions de pôle

Bourgogne-Franche-Comté

EPNAK



# UNITÉS ET PLATEFORMES DE SERVICES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



## PÔLE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT MÉDICALISÉ

EEAP : SENS - AUXERRE  
MAS : COURTOIS/Y - AUGY  
Dispositif AUME  
EAM : SENS - CHAMPCEVRAIS - JOIGNY  
Plateforme de répit TSA : La Parenthèse  
EMA-TSA PAPAYE



## PÔLE SOCIALISATION ET INCLUSION SCOLAIRE

IME : SENS - (2) AUXERRE - VINCELLES -  
SAINT-FARGEAU  
IME de Répit : SENS  
Pôle SESSAD 89 : AVALLON - SENS -  
AUXERRE - SAINT-FARGEAU  
UEMA : AUXERRE - ROSOY  
UEEA : LABORDE  
AMI-I - PCPE - EMAS - DESTC  
Dispositif Internat Séquentiel  
-----  
Communauté 360 : YONNE  
Dispositif d'Appui à l'Autodétermination  
Dispositif PEPH : ESCALE



## PÔLE COMPÉTENCES ET INCLUSION PROFESSIONNELLE

ESAT : AUXERRE - MÉZILLES - CHENEY



## PÔLE BIEN VIEILLIR ET CITOYENNETÉ

SSIAD : COULANGES-SUR-YONNE  
Accueil de Jour : COULANGES-SUR-YONNE

-----  
**Mandats de Gestion EHPAD**  
EPCAPA les Bégonias et les Jardins Voltaire :  
DIJON (21)  
les Petites Promenades : VARZY (58)



## PÔLE HABITAT ET INCLUSION SOCIALE

EANM : (2) SENS - COURTOIS-SUR-YONNE -  
SAINT-CLÉMENT - CHENEY - TONNERRE  
SAVS : SENS - CHENEY  
SAJ : AUXERRE - MÉZILLES - SENS  
Habitat Partagé : SENS  
SAMSAH : SENS  
EMC : SENS



### Contact :

Direction territoriale EPNAK BFC  
Adresse : 26, rue Thomas Ancel  
89000 Auxerre  
Tel : 07 64 24 47 16  
Mail : karine.colas@epnak.org  
Site web : www.epnak.org

